

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 31

N°089-2

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2018

L'AN deux mille dix huit, le 02 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 26 avril 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Sophie VALLY	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Jean-François MONINO	Madame Soizig NEDELEC
Madame Akoua Marie KOUAME	Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Marc RUER	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Patrick LE HYARIC	Madame Magali CHERET
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Rachid ZAIRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Kilani KAMALA

OBJET : Signature de la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville d'Aubervilliers et le syndicat intercommunal Conservatoire à rayonnement régional Aubervilliers-La Courneuve.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 149 du 15 septembre 2016 autorisant la Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 61 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements administratifs locaux ;

Vu le projet de convention portant approbation de la mise à disposition de personnel auprès du syndicat intercommunal Conservatoire à rayonnement régional Aubervilliers-La Courneuve ;

Considérant l'intérêt que représente le syndicat intercommunal Conservatoire à rayonnement régional Aubervilliers-La Courneuve sur le territoire d'Aubervilliers ;

Considérant l'intérêt à pérenniser le fonctionnement de l'activité culturelle de ce syndicat intercommunal ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville d'Aubervilliers et le syndicat intercommunal Conservatoire à rayonnement régional Aubervilliers-La Courneuve tel que celle-ci est annexée à la présente délibération.

AUTORISE Mme la Maire à signer ladite convention.

PREND ACTE que deux fonctionnaires de la Commune d'Aubervilliers d'un grade du cadre d'emploi des adjoints animations territoriaux (catégorie C) seront mis à disposition pour exercer des fonctions d'agent d'accueil pour une durée de trois ans renouvelable,

Reçu en préfecture le : 04/05/18

Publié le : 04/05/18

Certifie exécutoire : 04/05/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

